

1965/A.I. 14

10-5-57

REQUETE SERUHAGO

Baraturwanga et Ntiriyica.

COL; Tero  
Chef. Mulera  
Ter. Ruhengeri.-



les jours 1957 ←

les jours 1957 ←

Le Chef Gakwavu pour avoir une fois cultivé dans nos champs parce le sous-chef les lui avait prêtés, a voulu les conserver définitivement. Nous les avons réclamés et ~~quand~~ il nous les a refusés cependant en ce moment nous étions encore jeunes célibataires. Un moment ces terres furent sans cultures et nous avonas profité de cette occasion pour nous installer. Il est allé nous accuser devant le Tribunal de Territoire. Dans cette juridiction ~~mais~~ présidée par l'Administrateur de Territoire nous avons eu gain de cause. Mais l'Administrateur chargea le Chef Kamali (fis de Gakwavu) d'aller encore examiner cette affaire et y donner une solution. Le Chef (intéressé) au lieu de nous faire remettre nos champs les partagea en deux. Il ordonna que ~~par~~ une partie serait destinée à ~~l'habitation~~ à l'établissement de nos habitations et qu'une autre serait donnée au sous-chef Kavunderi ~~qu'on~~ qui nous donnerait à son tour un autre champ bien loin de nos habitations. Mécontents de cette façon de diviser nos ~~propres~~ terres nous avons interjeté appel au Tribunal du Mwami. Mais avant d'entendre le jugement de cette juridiction, nous avons recours à votre haute bienveillance pour demander que on ne nous chasse pas de nos terres. Nous sollicitons donc la suspension ~~du jugement~~ de l'exécution du jugement de Tribunal de Territoire.

Kigali, le 14/5/57.-

N° 2704/A.I.

Prière à Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri deme communiquer toutes précisions relatives à cette requête.

Kigali, le 14/5/57.-

Le Commissaire Provincial  
Résident du Ruanda, M. DESSAINT. ←

*De Saint*